

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2022

Convocation du 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 08 février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Sandrine BUSILLET, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Cédric LOUIS, Vincent LUYTON (arrive à 19h46), Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL (arrive à 19h26), Cindy MARLIN (arrive à 19h30), Catherine LALINDE

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Rémi CADOUX, Samuel CARRET

Mme Agnès MARANZONI a été élue secrétaire de séance

 **Ordre du jour** :

- Personnel : réorganisation des services
- Orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : débat
- Information des habitants : choix de l'application
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 19h07.

Compte-rendu du 17 janvier 2022

Modification des délibérations :

- Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget

Certaines dépenses ont finalement été imputées en fonctionnement à la demande de la perception (gyrophare du tracteur et facture archiscool).

- Restes à réaliser

Suite à la vérification des comptes par la perception le 02 février 2022 une différence de 17.23 € a été constatée au compte 2313 entre le grand livre et le compte de gestion. L'erreur a été rectifiée mais cela change le montant des restes à réaliser.

Le montant des dépenses RAR s'élève finalement à 145 237.58€ au lieu de 145 254.81.

Concernant les recettes des modifications ont également été faites puisque la perception nous a demandé de saisir des titres sur 2021 après le 17 janvier 2022. Des différences ont également été constatées entre les comptes de l'ordonnateur et du comptable. Au final les recettes d'investissement reportées en 2022 se montent à 144 624.12€ au lieu de 151 659€.

Le Maire propose d'accepter le nouveau compte-rendu.

Adopté à l'unanimité des membres présents (9 voix).

Mme le Maire propose de faire un tour de table pour que chaque élu se présente à la nouvelle secrétaire de mairie.

Orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : débat

Les élus échangent sur le diaporama mis à leur disposition lors de la convocation.

Une présentation succincte du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand Chambéry sur le diagnostic et les orientations générales a été faite en séance. Le conseil municipal en prend acte.

Seul le bas de la commune (Route de Lyon et limites avec la commune de Cognin) est concerné. Le dossier sera donc suivi de près sans une réelle implication.

Ecole

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a dernièrement échangé avec le directeur de l'académie au sujet de la prochaine rentrée scolaire. A ce jour 114 élèves sont attendus. Les effectifs sont donc à surveiller. Une 5^e classe pourrait s'ouvrir. A suivre !

Personnel : réorganisation des services

Mme le Maire indique aux élus que la population légale de l'INSEE est de 929 habitants au 01 janvier 2019.

Elle laisse ensuite la parole à M LAGUILLAUMIE. Ce dernier fait une présentation de l'organisation actuelle des services et les pistes de réflexion menées en commission Ressources Humaines.

Au service administratif, un agent à temps complet quitte la structure prochainement. Il est remplacé temporairement par un agent en intérim dans l'attente d'un recrutement définitif.

L'agent polyvalent (service administratif+ cantine+garderie+ménage) qui complète l'équipe terminera son contrat le 16 mars prochain.

Compte tenu de l'évolution de la population et des départs de certains agents les élus s'interrogent sur la réorganisation des services afin de sécuriser les emplois et de maintenir les services à la population.

Une organisation par pôles est envisagée

- Au service technique un seul agent exerce à temps complet secondé par un agent saisonnier pendant 4 à 6 mois. La commune est donc très dépendante de cet employé. Il est envisagé de recruter une nouvelle personne pour 28 heures de travail hebdomadaire dont 8 heures effectuées à la cantine scolaire.
Ce service connaît une évolution puisque de nouvelles missions lui sont confiées (gestion des devis, programmation du chauffage, agent de prévention, gestion de la salle polyvalente et des badges d'accès aux bâtiments...).
- Au secrétariat de mairie : maintien du 2^e agent à 28 heures avec 08 heures à la cantine.
- ATSEM : 2 postes à temps non complet (33 heures) annualisés dont un temporaire existant. Il est envisagé d'augmenter le temps de travail d'un agent de 2 heures pour effectuer le ménage.
-
- A la cantine scolaire il y a actuellement 4 personnes avec un renfort du 2^e agent du secrétariat lorsque l'effectif de 70 élèves est atteint. Il est envisagé de rajouter un agent pendant 08 heures (complément du poste créé au service technique). Ce recrutement permettra de ne plus faire appel à l'agent administratif et de limiter le recours aux vacataires.

M LAGUILLAUMIE passe ensuite la parole à H MARECHAL pour la partie financière.

M H MARECHAL confirme la nécessité de sécuriser les services et de recentrer les agents sur leurs missions afin de pouvoir leur donner plus d'autonomie.

Dans un souci de pérenniser un service de qualité, la commune emploie des agents qui assurent au quotidien la garderie des enfants de l'école, l'entretien des espaces verts, des voiries et bâtiments, la gestion de la cantine ainsi que les services administratifs.

Cet engagement dans un service de proximité représente un poste important mais essentiel à la vie de la commune. Néanmoins l'adaptation des moyens n'est pas sans conséquence sur le budget de la commune.

Afin de permettre à chacun d'apprécier les enjeux, H MARECHAL présente la situation financière de la commune. La situation financière de la commune est saine. La maîtrise des charges de structure génère suffisamment d'économies pour dégager une source d'autofinancement [CAF nette]. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer des nouvelles dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Cette gestion permet entre autres un recours à l'emprunt relativement limité.

H MARECHAL insiste sur l'importance de rester vigilant sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il est donc essentiel de s'assurer de nouvelles recettes de fonctionnement pour couvrir l'augmentation de la masse des salaires.

M JF DUBONNET demande pourquoi ne pas créer des postes à temps complet sachant qu'il est difficile de trouver des personnes intéressées surtout que certains postes sont polyvalents. Les agents doivent également pouvoir vivre de leur travail.

Il est répondu qu'à ce jour les besoins sont sur des postes à temps non complets. De nouvelles embauches sont également synonymes d'augmentation des frais de fonctionnement qui doivent obligatoirement être compensés par des recettes si la commune veut continuer à investir en dehors de l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Si la commune souhaite embaucher davantage plusieurs solutions sont envisageables : diminuer les dépenses de fonctionnement ce qui est très compliqué, augmenter les impôts et/ou augmenter les recettes donc les tarifs des prestations proposées (cantine, garderie, cimetière...).

M B MARECHAL propose de rechercher des subventions plutôt que d'augmenter les impôts.

Mme MARLIN et Mr LUYTON demandent s'il n'est pas possible de mutualiser certains postes notamment au service technique avec les communes alentours.

Se pose également la question du recrutement à temps plein au secrétariat au lieu du poste à temps non complet.

Après débat il est décidé de délibérer ce soir sur la création d'un poste au secrétariat de mairie pour 28 heures hebdomadaires dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs. La situation pourra être revue en fonction des candidatures reçues. Le recours à un agent contractuel est possible. Le comité technique sera saisi.

Les autres postes seront créés ultérieurement.

Adopté à l'unanimité des membres présents (12 voix).

Information des habitants : choix de l'application

Mme MARLIN présente les 2 applications envisagées (Illiwap et panneau Pocket). Le coût est sensiblement le même. Il s'agit d'un abonnement.

Après discussion il est décidé de retenir la proposition commerciale de panneau Pocket pour 3.5 ans.

Questions diverses

- **Relais de radiotéléphonie** : une réunion sur le terrain a eu lieu cet après-midi. Un nouvel emplacement est envisagé et seules la 4G et la 3G seront mises en place.
- **Commission communication** : une réunion a eu lieu avec Grand Chambéry pour la refonte du site internet. Un recensement des besoins a été effectué. Un retour est attendu après la rédaction du cahier des charges.
- **Commission voirie** : le tour de la commune a été fait pour recenser les travaux de voirie 2022. La commission sera réunie une fois les devis reçus.
- **Commission urbanisme** : la commune a été sollicitée concernant les biens vacants sans maître et la bourse foncière forestière. Une réunion sera programmée prochainement.
- **Commission du foot** : Mr LUYTON fait le point sur la dernière réunion. Le système d'arrosage est cassé. Se pose la question du nouveau dispositif, réparation du système actuel ou mise en place de l'arrosage automatique. Le choix sera fait lors de la réception de tous les devis.
- **Elections 2022** : faire un appel à la population pour la tenue du bureau de vote.
- **Présence du loup sur la commune** : suite au dernier compte-rendu du conseil municipal nous avons reçu un mail d'un lecteur de la presse locale. Une réponse a été apportée.

La secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme.

Mme le Maire indique qu'il s'agit du dernier conseil municipal de la secrétaire. Elle la remercie pour le travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h01.